

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La bonification du Projet de partenariats pour les milieux naturels (PPMN) – Une excellente nouvelle!

Montréal, le 22 avril 2021 - Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), M. Benoit Charette, a annoncé que la subvention octroyée en 2020 pour le Projet de partenariats pour les milieux naturels (PPMN) sera bonifiée de 40,1 M\$, ce qui portera la contribution totale du gouvernement à plus de 53 M\$ d'ici le mois de mars 2023.

Ce financement permettra une augmentation substantielle du réseau d'aires protégées en terres privées, particulièrement dans le sud du Québec. Une portion de l'aide financière, qui a été octroyée à Conservation de la Nature Canada, sera redistribuée à des organismes de conservation tiers, ces derniers étant des partenaires de longue date du gouvernement du Québec dans la mise en œuvre de projets en terres privées.

En plus de bonifier les programmes existants, ce financement permettra l'ajout d'un volet intendance qui permettra d'appuyer une gestion efficace et performante des aires protégées en terres privées par l'ensemble des organismes de conservation. Les aires protégées jouent un rôle fondamental dans le maintien de la diversité des espèces, en plus de fournir de multiples services écologiques. Leur création constitue une mesure très efficace d'adaptation aux changements climatiques.

Nous accueillons avec grand enthousiasme cet investissement historique de la part du MELCC. Le Réseau de milieux naturels protégés (RMN), aux côtés de Conservation de la Nature Canada, Corridor Appalachien et Nature-Action Québec, est très fier d'avoir contribué aux étapes de propositions budgétaires ayant menées à cet investissement sans précédent de la part du gouvernement du Québec.

« Nous sommes particulièrement heureux de l'ajout du volet soutenant les activités d'intendance, car cet aspect de la conservation est sous-financé. Celui-ci soutiendra les



organismes de conservation dans leurs activités assurant la protection à long terme des propriétés dont ils ont la responsabilité » explique Marilou Bourdages, directrice générale du Réseau de milieux naturels protégés.

De son côté, Sylvain Perron, président de l'organisation, salue la vision du ministre de vouloir atteindre 30 % d'aires protégées d'ici 2030 tel qu'il sera bientôt défini par la Convention sur la diversité biologique des Nations unies. « Il s'agit de la prochaine étape et le gouvernement peut compter sur nous et nos membres pour l'aider à atteindre ce prochain objectif de conservation, notamment dans le sud du Québec. »

Cette bonification est un investissement judicieux pour le gouvernement du Québec. En effet, les organismes de conservation étant bien ancrés dans leur communauté, ils créent des aires protégées en terres privées qui jouissent d'une grande acceptabilité sociale, et ce, à des coûts beaucoup moins élevés que ceux du gouvernement.

Cette annonce, en ce Jour de la Terre, encourage fortement les acteurs de la conservation volontaire à poursuivre leurs efforts pour protéger les milieux naturels. Particulièrement dans le sud du Québec où l'on retrouve la plus grande biodiversité de la province, mais aussi la plus grande pression anthropique sur le territoire.

-30-

Le [Réseau de milieux naturels protégés](#) (RMN) encourage et soutient la conservation des milieux naturels partout au Québec.

Notre réseau regroupe plus de 70 membres dont la majorité sont des organismes de conservation et dessert une centaine d'organismes et de partenaires. Depuis 28 ans, le RMN fait valoir la nécessité de protéger les milieux naturels en terres privées auprès de diverses instances. Notre équipe a à cœur de faire connaître les outils légaux disponibles pour la conservation et d'assister les personnes intéressées. Une grande partie de notre mission passe par notre [Répertoire des sites de conservation volontaire](#), un outil qui recense les sites protégés en terres privées au Québec.